

Conseil de Développement

Séance d'installation du lundi 7 décembre 2015

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse,

*Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental, Monsieur le Maire,
Cher Jérôme,*

Monsieur le Vice-Président de la CAPG, Jean Marc Délia, Maire de St Vallier,

Monsieur le Directeur des services, Cher André Laurent,

Mmes et MM. les divers responsables des services ici présents, et en particulier Cher Marc Facchinetti,

M. François Reyne, Mme Silhouane Faxel, Mme Marion Luigi, vous toutes et tous qui nous avons accompagnés dans le processus de création de ce Conseil,

Mmes, MM, Chers Amis,

C'est aujourd'hui un grand jour.

Il s'agit en effet de l'installation officielle du Conseil de Développement du Pays de Grasse, c'est-à-dire, comme vous l'avez lu sur le carton d'invitation, la mise en place d'un espace de travail participatif citoyen, force de proposition autant que consultatif sur les



projets actuels ou futurs de développement du territoire de notre Pays de Grasse.

Mes remerciements vont tout d'abord à vous tous, les membres de ce nouveau Conseil, qui avez accepté de participer à cette aventure.

Et bien sûr à vous, Monsieur le Président, pour le soutien que vous avez apporté à cette installation, et à tous les Maires du Pays de Grasse, qui à un moment ou à un autre, ont été sollicités par nos soins pour que la représentation soit la plus homogène possible à l'intérieur de notre territoire.

Enfin, à mes collègues du bureau de pré-figuration avec lesquels nous avons commencé de construire ce Conseil, Mme Catherine Brun, M. Philippe Massé, M. Eric Monvoisin.

Dans un environnement de plus en plus complexe, où se mêle les contraintes du législateur et les aspirations des citoyens au travers les élus, où chacun rêve d'intervenir de plus en plus finement sur toutes les échelles territoriales, plus personne ne met en doute l'intérêt de la participation de la société civile pour « penser » nos territoires de demain. Cette participation ne s'improvise pas et la seule conviction, que j'ai, et que vous partagez, ne suffit pas.

Dans cette perspective, les Conseils de développement voulus par la Loi NOTRe en son article 88 visent à généraliser des pratiques de concertation entre élus et société civile. Cette loi invite à de nouvelles dynamiques locales dont la réussite passe notamment, et à mon sens, par l'écoute, le dialogue avec les élus et les représentants

de la société civile, la contribution au débat citoyen et le partage d'expériences.

Cependant, la simple obligation de créer un Conseil de développement n'est pas en soi une assurance de progression de la participation. Aussi devons nous faire preuve de pédagogie pour stimuler une véritable intelligence collective, pour nourrir une production efficiente entre la démocratie participative et la démocratie représentative.

C'est une grande tâche qui nous attend ; nous partons de rien et il y a tout à construire !

En premier lieu, entre les fonctions d'expertise et d'animation, il nous faudra commencer par nous pencher sur le projet de territoire, dans une perspective de cohérence sur le long terme, et dans un processus de dialogue permanent avec les élus.

Parallèlement, comme les autres conseils de développement, il conviendra d'être porteurs d'animations territoriales, repérer des actions et les amorcer. Avec pour objectif : susciter l'envie des citoyens à se lancer et expérimenter de tels nouveaux types de projet.

Je voudrais citer, par exemple :

- Comment faire en sorte que les habitants se sentent fières d'être du Pays de Grasse ? Comment les habitants de l'agglomération peuvent il être les ambassadeurs de notre territoire ?
- Comment mieux faire connaître auprès des habitants les actions mises en œuvre dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire en Pays de Grasse et soutenir les dynamiques en cours ?
- Comment faire en sorte que le bassin grassois soit d'avantage reconnue comme pôle universitaire ? Comment offrir des

formations du cursus universitaire en lien avec la richesse du Pays de Grasse ? Comment offrir des stages universitaires dans le Haut-Pays ?

- Comment mettre en exergue l'histoire et les atouts culturels du Pays de Grasse ?
- Etc. A nous de trouver les formes d'expression au service de l'intérêt général.

Avec la volonté d'œuvrer en concertation avec les autres Conseils de Développement, notamment au travers de l'association « Territoires citoyens » qui regroupe l'ensemble de ces conseils au sein de la région PACA, nous devons instaurer un véritable dialogue permettant la confrontation des points de vue, instaurer une dynamique autour des thématiques qui sont à la source de la démarche participative, et notamment celles qui pourront renforcer la légitimité de ce Conseil en partant davantage des préoccupations concrètes des habitants de notre territoire.

Mon souhait, si vous le permettez, Monsieur le Président :

Créer, grâce à ce Conseil, un véritable lieu d'expression et mieux faire participer nos concitoyens aux débats de la vie publique.

Que ce Conseil de Développement soit pleinement reconnu comme acteur de démarche participative, tant pour construire une stratégie que comme acteur de coopération avec les élus du Pays de Grasse.

J'oserais dire que c'est une exigence de qualité qui nous attend. Il conviendra d'être imaginatif, créatif.

Notre territoire du pays de Grasse est riche, attractif, porté par une démographie en croissance avec une jeunesse soucieuse de son avenir, porté par un dynamisme économique fort (parfums, tourisme, espaces culturels vivants...) autant que par des potentialités d'avenir (agriculture, nouvelles opportunités de tourisme en lien avec le PNR par exemple, etc).

En d'autres termes, Monsieur le Président, ma volonté, qui est partagé par tous les membres de ce nouveau Conseil, j'en suis certain, est de faire de notre territoire, de notre Pays de Grasse, un endroit où il fait bon vivre.

Merci de votre attention.



Jean-Pierre Rozelot

Président du Conseil de Développement du Pays de Grasse